

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 10 juin 2024

Délibération CA n° 202406-05

DÉLIBÉRATION Convention de reversement projet Atelier de la Donnée en Normandie

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.715-1 et L.715-2 ;
Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 modifié relatif à la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université ;
Vu les statuts de Normandie Université, notamment les article 7 et 8, adoptés par la délibération CA N°201407-02 du 2 juillet 2014 ;
Vu les statuts modifiés de Normandie Université, notamment l'article 8.1, adoptés par la délibération CA N°202209-02 du 26 septembre 2022 ;
Vu la délibération CA N°202307-02 du 3 juillet 2023 portant élection de Ronan CONGAR en qualité de Président de Normandie Université ;
Considérant la présentation de la convention de reversement projet Atelier de la Donnée en Normandie ;*

Article 1 :

L'Atelier de la Donnée en Normandie (ADN) est un projet porté par Normandie Université en partenariat avec les universités de Caen Normandie, Le Havre Normandie et de Rouen Normandie, l'INSA Rouen Normandie et l'ENSICAEN et dont la coordination opérationnelle est assurée par l'Université de Caen Normandie.

L'ADN a officiellement été labellisé, fin septembre 2023, suite à une réponse à l'Appel à projets « Atelier de la donnée » proposé dans le cadre de l'écosystème Recherche Data Gouv.

Cette labellisation est accompagnée d'un fonds d'amorçage de 100 000 €, qui permettra à l'ADN d'étoffer son accompagnement en proximité géographique des équipes de recherche et son offre de services. Cette dotation a été versée sur le compte de Normandie Université en février 2024.

Cette dotation inclus le financement d'un poste d'Ingénieur d'études sur une durée de deux ans avec un montant prévisionnel de 80 000 €. Conformément à la réponse formulée à l'appel à projets, Normandie Université a décidé de confier ce recrutement à l'Université de Caen Normandie.

Le Conseil d'Administration approuve le principe de reversement de la part de la dotation du projet « Atelier de la donnée en Normandie » concernant le recrutement d'un personnel à l'Université de Caen Normandie et délègue à la Présidence de Normandie Université le pouvoir de signer la convention au nom de l'établissement

Résultats des votes – Nombre de votants : 33

Pour : 27

Abstention : 1

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 5



Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Normandie. Elle sera publiée, conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire, sur le site internet de Normandie Université.

Adoptée en Conseil d'Administration le 10 juin 2024,

Le Président de Normandie Université,
Ronan CONGAR

